

SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 19 MAI 2009 - 18h30 - CLUNY

Le Président, Michel MAYA, accueille et remercie les participants à cette session.

Il nomme les absents excusés, Messieurs Laurent RIZET de La Vineuse et Monsieur GUILLOTIN de Berzé le Châtel.

Il précise que les objectifs principaux de cette réunion sont le lancement des consultations concernant les bacs de collecte et les placettes de regroupement, le choix d'une assistance maîtrise d'ouvrage pour le bâtiment ainsi que de faire le bilan des opérations en cours. Il précise que l'ensemble des dossiers présentés ont été étudiés lors du Bureau du 04 mai 2009.

1) Adoption du procès verbal du Conseil syndical du 19 février 2009 :

Le procès verbal du Comité syndical du 19 février 2009 est soumis à approbation par M. le Président.

Il précise qu'il y a une modification à apporter en page 4, une erreur de frappe s'est glissée, concernant l'étude recyclerie, les frais d'étude à la charge du SIRTOM s'élève à 2500 € et non de 1500 € comme indiqué dans le compte rendu.

M. le Président propose que soit adopté ce procès verbal en prenant en compte les modifications apportées. Le Conseil syndical à l'unanimité accepte cette proposition.

2) Déclassement de matériel :

Michel MAYA explique que le SIRTOM a fait l'achat sur 2009 d'un tractopelle d'occasion, racheté à la Mairie de Cluny, et d'un camion de ramassage des ordures ménagères neuf. Ces deux achats sont faits pour remplacer du matériel vétuste qui va disparaître de la flotte de véhicule du SIRTOM (les deux équipements sont repris pour pièces).

De fait, Monsieur MAYA propose le déclassement de ces deux équipements, afin de les sortir du patrimoine de la collectivité.

Le Conseil syndical à l'unanimité accepte cette proposition.

3) Consultation pour l'achat de contenants d'ordures ménagères, de collecte sélective et de placettes de regroupement :

Monsieur MAYA résume que cette année ce marché correspond au 3^{ème} quart de l'opération de mise en place des bacs dans toutes les communes sur le territoire du SIRTOM et explique que la consultation pour l'achat des conteneurs gris et jaunes pour équiper les 11 communes supplémentaires en septembre, doit être lancée avant fin mai. En effet, le travail de terrain permettant de définir les besoins est terminé depuis fin mars. Ce travail est complété d'une rencontre avec chaque commune depuis avril et tout au long de l'été pour présenter l'opération et les propositions d'aménagement, ainsi que pour l'organisation de la distribution des bacs qui devrait avoir lieu fin septembre. La procédure adaptée sera un marché à bon de commande et portera sur 2 lots :

Pour le lot 1 : FOURNITURE DE BACS DE COLLECTE

Pour le lot 2 : FOURNITURE DE PLACETTES DE REGROUPEMENT

A noter que outre l'achat des conteneurs, la consultation porte également sur l'organisation de la livraison de ces conteneurs.

L'estimation financière est de 150 000 € pour l'achat des contenants et 35 000 € pour l'achat des placettes de regroupement. La date limite de réponse de la consultation sera fixée au 24 juin, et la Commission d'Appel d'Offre se réunira le 26 juin après-midi. De fait, le choix du prestataire pourra être fait en séance du Conseil syndical prévu le 30 juin.

Des subventions de l'ordre de 40% sont possibles au titre du Fonds Départemental de Maîtrise des Déchets, auprès du Département et de l'ADEME.

Monsieur CHUZEVILLE demande si les placettes de regroupement manquantes sur les derniers aménagements de l'année 2008 seront prévues en livraison cette année.

Bertrand DEVILLARD répond qu'elles sont bien prévues pour le lot de cette année, et que l'estimation financière les prend en compte.

Monsieur EMERY demande d'énumérer les communes équipées cette année.

Bertrand DEVILLARD répond que les 11 communes concernées par l'équipement des bacs de collecte sont : Matour, Montmelard, Trambly, Saint Léger sous la Bussières, Brandon, Montagny sur Grosne, Clermain, Saint Pierre le Vieux, Sainte Cécile, Salornay sur Guye et Chérizet.

Il explique également que le choix de ces communes est fait pour favoriser les regroupements des tournées déjà en places.

Monsieur MAYA propose le vote du conseil syndical sur le choix du lancement de la consultation.

Le Conseil Syndical à l'unanimité accepte cette proposition.

Puis Monsieur MAYA demande l'autorisation du Conseil syndical pour effectuer les demandes de subventions liées au FDMD.

Le Conseil Syndical à l'unanimité autorise le Président à faire les demandes de subventions.

4) Choix d'une assistance maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment.

Monsieur MAYA résume la situation ; L'achat du terrain sur la zone du pré Saint Germain a été conclu en avril. De fait, il convient maintenant de définir la méthodologie à mettre en place pour lancer l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur MAYA présente les deux démarches possibles ;

a) Consultation des cabinets d'architecte ou bureau d'étude spécialisé pour une assistance à maîtrise d'œuvre (AMO) classique, puis choix des entreprises et suivi de travaux,

b) Volonté de mettre en place une démarche de qualité environnementale pour cette opération, auquel cas, en amont du choix de l'AMO, une assistance en qualité environnementale doit être faite. Cette assistance accompagne le maître d'ouvrage dans sa démarche de qualité environnementale du futur bâtiment, et en particulier participe à la conception du projet en proposant et validant les choix de l'architecte. Cette mission va jusqu'à un suivi durant les 2 ans après la construction du bâtiment pour étudier les résultats de fonctionnement.

La construction du bâtiment en écoconception ou en appliquant la méthodologie de Haute Qualité Environnementale (HQE) implique le choix d'une assistance à qualité environnementale afin d'accompagner le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

L'ADEME propose aux collectivités un accompagnement financier et technique de ce conseil en « qualité environnementale », à savoir 70 % du montant de l'étude, le plafond de dépense étant fixé à 40 000 €. L'estimation du montant de l'étude est de l'ordre 35/40 000 € H.T., soit un montant final pour le SIRTOM de 12 000 €.

Monsieur MAYA ajoute que le Conseil Général de Saône et Loire incite de plus en plus aux constructions dans le cadre d'une action de développement durable (écoconditionnalité des aides).

Dans le cas d'un bâtiment classique il faut savoir que la charge sera pleine pour le SIRTOM. Par contre après avoir consulté le Conseil Régional, le Conseil Général et l'ADEME, il en ressort que si dès le départ de l'opération, la démarche est pensée et tournée vers l'environnement, et les économies d'énergie ces partenaires pourraient participer financièrement aux investissements.

Monsieur MAYA précise que l'ADEME peut apporter une aide à l'élaboration du cahier des charges pour la consultation ainsi que l'accompagnement du projet ingénierie. Monsieur MAYA demande au Conseil syndical de se positionner sur le choix entre les deux approches en sachant que le choix du conseil en qualité environnementale, ainsi que la construction HQE entraînent un coût supplémentaire par rapport à la méthode dite classique, que ce soit au niveau des études ou de la réalisation (investissements), mais ces travaux supplémentaires pourront être compensés par les aides de l'ADEME, du Conseil Général et du Conseil Régional, et également entraînerait une baisse des coûts de fonctionnement du bâtiment dans les années à venir .

Madame BERTIN représentante de la commune de Vitry les Cluny précise qu'elle est nouvelle déléguée au SIRTOM et qu'elle souhaite connaître la situation actuelle et les besoins pour le bâtiment.

Monsieur MAYA reprend l'historique et donne les explications demandées.

Monsieur SENE de la municipalité de Cluny ajoute le fait que la Mairie de Cluny a besoin des bureaux occupés actuellement par le SIRTOM et le SPANC et également des locaux occupés par le SIRTOM aux Services Techniques.

Monsieur SIMONET précise que la mission sera une mission d'accompagnement pour la définition d'une opération de construction HQE et non une maîtrise d'œuvre, qui interviendra dans un second temps, et demande quel est le coût prévu de l'étude.

Monsieur MAYA répond que l'étude est estimée à 35000 / 40000 €, subventionnée à 70 %, et qu'effectivement la mission d'assistance en qualité environnementale est une aide au maître d'ouvrage puis un accompagnement de la mission de maîtrise d'œuvre.

Monsieur Etienne LONGIN demande s'il sera possible après étude HQE de reprendre le choix d'un bâtiment classique si cela ne convient pas. En particulier, il demande si dans cette étude préalable, une comparaison entre la construction d'un bâtiment HQE ou d'un bâtiment classique sera faite pour que le Conseil syndical puisse choisir les options futures en connaissance de cause.

Monsieur MAYA explique que oui et que le Conseil syndical aura toujours le choix, au vu des résultats de cette étude, de ne pas s'engager dans des choix plus chers et qui en contrepartie ne rapporteraient rien.

Monsieur POIDEVIN demande si on est obligé de passer par une telle mission et pas directement par un architecte spécialisé HQE.

Monsieur MAYA répond que l'ADEME et le Conseil régional nous conseille d'avoir cette étape amont afin de bien dissocier la partie réflexion générale sur l'opération de la construction pure, qui bien entendu devra prendre en compte les volets HQE.

Monsieur SIMONET ajoute qu'il faut bien faire attention à ce que l'architecte réponde aux attentes définies au préalable et ne bâtit pas un projet pour « se faire plaisir ».

Monsieur LONGIN demande confirmation sur le fait que le choix proposé ce jour au Conseil Syndical porte bien sur le lancement ou non de la consultation pour cette mission d'assistance et pas sur le lancement du projet de construction.

Monsieur MAYA répond positivement, explique que le résultat de la consultation sera donné au prochain Conseil syndical et que le choix d'un bureau d'étude sera fait à ce moment là.

Monsieur SENE demande si les travaux du bureau d'étude seront suivis par le Conseil syndical et si le 30 juin celui-ci présentera sa méthodologie.

Monsieur MAYA explique qu'une commission « bâtiment », réunissant les membres du Bureau, ainsi que 5 délégués étant intéressés par le suivi de cette opération, a justement été créée pour préparer les présentations au Conseil syndical et donc que les questions présentées au Conseil syndical sont au préalable discutées au sein de cette commission. Le travail avec le bureau d'étude qui pourrait être choisi se situerait donc en priorité au niveau de cette commission, afin de rendre compte au Conseil syndical de ceux-ci et de faire remonter les diverses demandes.

Au Conseil syndical du 30 juin, la décision portera uniquement sur le choix, le cas échéant, du bureau d'étude après consultation. A noter que lors de la préparation de la Commission d'appel d'offre, un technicien de l'ADEME pourrait assister le SIRTOM pour l'étude des dossiers des candidats.

Monsieur SENE demande si cette personne de l'ADEME pourra venir au conseil syndical du 30 juin pour expliquer les choix.

Monsieur DEVILLARD répond qu'il lui posera la question, mais précise que son emploi du temps est très chargé.

Monsieur SIMONET demande si la mission d'assistance qualité environnementale est prévue pour l'ensemble de l'opération et en particulier pour les suivis des travaux.

Monsieur MAYA répond que oui.

Les débats étant clos, Monsieur MAYA propose le vote.

Le Conseil syndical à l'unanimité décide de lancer la consultation pour une mission d'assistance en qualité environnementale.

Madame BERTIN de Vitry les Cluny demande si lors de la prochaine réunion, des propositions de plans seront présentées.

Monsieur MAYA répond que ce qui sera proposé ce sera les propositions financières pour cette mission. Si le choix d'un bureau d'étude est fait, alors les études techniques pourront commencer.

Dans un second temps, la commission bâtiment devra étudier les besoins avant de lancer une consultation pour une assistance de maîtrise d'ouvrage.

5) Bilan de l'opération chariot Ecoresponsable:

Monsieur MAYA résume rapidement l'opération : lors de la semaine du Développement durable du 1^{er} au 07 avril, le SIRTOM a mené une opération de sensibilisation sur les gestes d'achat privilégiant la réduction des déchets, puis il laisse la parole à Bertrand DEVILLARD.

Bertrand DEVILLARD résume la démarche. Il s'agit d'une action de sensibilisation faite auprès de 3 magasins « moyenne surface » de Cluny en relation avec des élèves de CM1/CM2 de deux écoles de Cluny, et également d'une association.

Après achat en magasin d'une liste type de produits (basée sur une famille de 4 personnes dont deux pré-adolescents), une comparaison a été faite entre les deux types chariots : Ecoresponsable et Classique. En parallèle une exposition de l'ADEME a été faite à l'entrée des magasins et le samedi matin sur le marché de Cluny.

La journée avec les enfants se décomposait en deux phases, le matin courses en magasin et l'après midi étude en classe avec Sylvain GALLAND l'animateur du SIRTOM, afin d'étudier et comparer les déchets entre les deux chariots. Un bilan budgétaire et environnemental a pu être fait.

Les résultats sont frappants puisque que le chariot Ecoresponsable coûte en moyenne près de moitié moins cher que le chariot classique. Concernant la production de déchets, elle est de près de 1/3 plus élevée pour le chariot classique. En extrapolant ces données, le budget d'un ménage achetant le chariot classique est de 768 € plus cher sur 1 an, et la majoration de la quantité de déchets produit par le chariot classique et ramené à la population totale du SIRTOM représente une majoration de 1% du tonnage total des déchets d'ordures ménagères du SIRTOM pour 1 an.

Tous les documents liés à cette opération seront sur le site internet du SIRTOM ainsi que dans l'ECO SIRTOM.

Bertrand DEVILLARD ajoute pour information, que 90 % des achats faits ont été redonnés au Restos du Cœur.

Monsieur MORIN indique qu'il serait intéressant de faire une telle opération dans chaque commune.

Monsieur MAYA explique que pour les petites communes il est difficile de renouveler l'opération du fait que ce sont des plus petits magasins, et ceux-ci n'ont pas forcément différents conditionnements et donc moins de choix.

Monsieur SENE informe que généralement le produit le moins cher est faiblement emballé, mais il faut chercher.

Il ajoute que cette opération était répétitive sur les 3 magasins et que les résultats vont tous dans le même sens et sont similaires.

Bertrand DEVILLARD ajoute que dans le magasin « Hard discount » on constate une baisse générale du coût du chariot mais que la proportion est la même entre les deux chariots par rapport aux autres magasins.

Madame PARISOT demande si l'opération sera renouvelée l'an prochain.

Monsieur MAYA répond que ce sera possible en faisant évoluer l'opération.

Monsieur GUERITE demande s'il est prévu une communication par voie de presse.

Bertrand DEVILLARD répond qu'un article à la suite de cette opération est déjà passé dans le journal de Saône et Loire mais qu'il est possible de diffuser un nouvel article.

Monsieur EMERY demande s'il y a eu un impact sur les déchets.

Bertrand DEVILLARD répond qu'on ne peut pas le dire, et ajoute que c'est bien la façon de consommer qui doit évoluer et que le message passe très bien par les enfants.

6) Etude de faisabilité méthanisation :

Monsieur MAYA reprend l'historique : lors de la réunion du 19 février, le Conseil syndical a décidé de participer à cette étude de faisabilité, et a autorisé le Président à signer la convention de groupement de commande. Pour rappel le montant restant à la charge du SIRTOM, pour l'étude de faisabilité, serait de l'ordre de 2000 € et non de 1500 € comme indiqué dans l'ordre du jour. A noter que dans la convention de groupement il est prévu que le travail de gestion de l'opération par le mandataire de la convention (la Chambre d'Agriculture) soit fixé à 5 jours pleins avec une rémunération journalière de 463 € H.T. / jour.

Cette rémunération complémentaire n'ouvre pas droits à subvention et sera payée en parties égales par les 5 signataires de la convention.

Monsieur MAYA demande l'autorisation au Conseil syndical l'autorisation de signer la convention.

Le Conseil syndical autorise le Président à signer la convention à l'unanimité moins une abstention.

7) Questions diverses :

a. Rencontre de la commission environnement de la CC du Clunisois avec le SIRTOM :

Monsieur MAYA informe que la Commission environnement de la Communauté de communes du clunisois a souhaité rencontrer le Bureau du SIRTOM afin de discuter du projet de construction du bâtiment pour le SIRTOM. Le bilan de cette rencontre est que les deux entités doivent mieux communiquer sur les dossiers communs afin de ne pas créer de malentendus inutiles.

Monsieur DANIERE précise qu'un travail avec la CC du Clunisois sur l'élargissement de la redevance spéciale pourrait se mettre en place.

Monsieur MAYA rappelle d'ailleurs que seule cette collectivité a mis en place cette redevance spéciale, et souhaite que ce sujet soit étudié par les autres membres du SIRTOM.

b. Information SMEVOM :

Monsieur MAYA explique que le nouveau plan départemental d'élimination des déchets est en révision par le Conseil général et sera bientôt soumis à avis des différentes collectivités, puis à enquête publique.

Dans ce projet, il est prévu un rapprochement entre le SMEVOM et le SMET. Dans ce cadre, le SIRTOM a été sollicité par le SMET, comme les autres collectivités membres du SMEVOM, afin de connaître leur sentiment sur ce rapprochement. A noter que le SMET a un projet en cours de réalisation pour la mise en place d'une unité de méthanisation des O.M.. Actuellement il est trop tôt pour que le Conseil syndical se positionne sur cette question mais la question du transport des déchets se pose. En effet, sur ce point le transfert des déchets au SMET (à Chagny) augmente fortement les coûts de transport. Il indique que malheureusement il n'y a pas beaucoup d'autres solutions sur le Département. A l'extérieur des limites départementales, l'incinérateur de Villefranche présente un vide de four.

Monsieur MAYA précise que dans tous les cas en fin d'année 2009 il faudra relancer les marchés qui arrivent à échéance au 31 décembre. En fonction des choix qui seront faits, il faudra donc décider du type de contrat : sur 1 ou 3 ans.

Monsieur MORIN précise que le Plan départemental est un dossier établi par le Conseil Général et est donc différent des projets du SMEVOM. Il rappelle que des membres du Bureau du SIRTOM font partie du bureau du SMEVOM et que de fait les projets du SMEVOM sont transparents.

Monsieur AUBAGUE indique que les contrats de traitement peuvent très bien être pris sur 3 ans du fait de la faible rapidité à laquelle avance ce dossier départemental.

Monsieur DANIERE indique que de toute manière toute installation de traitement met entre 5 et 10 ans avant d'être opérationnelle.

c. Déchets Agricoles en déchetteries.

Monsieur Jean Pierre BERTRAND pose le problème de l'accueil des déchets agricoles amenés en déchetterie. Bertrand DEVILLARD explique qu'il sera nécessaire que le Conseil Syndical se positionne sur ce sujet afin que le SIRTOM diffuse l'information dans ce sens. En effet, le monde agricole s'organise pour mettre en place des collectes spécifiques et une traçabilité des dépôts doit être organisée. De fait, certains agriculteurs demandent aux gardiens de déchetteries des bordereaux de dépôt qu'ils ne sont pas autorisés à produire.

Monsieur MAYA ajoute qu'il faut effectivement faire un choix mais il souhaite savoir quelle est la proposition de la Chambre d'agriculture. Il propose également que les délégués puissent prendre les avis du terrain sur ce sujet avant de prendre une décision..

Ce point est à mettre à l'ordre du jour du prochain conseil syndical et une décision devra être prise.

Personne n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 20 h 30.